PROJET DE LOI

ENTITLED

Loi par rapport aux Procédures en Crime *

[CONSOLIDATED TEXT]

NOTE

This consolidated version of the enactment incorporates all amendments listed in the footnote below. However, while it is believed to be accurate and up to date, it is not authoritative and has no legal effect, having been prepared in-house for the assistance of the Law Officers. No warranty is given that the text is free of errors and omissions, and no liability is accepted for any loss arising from its use. The authoritative text of the enactment and of the amending instruments may be obtained from Her Majesty's Greffier, Royal Court House, Guernsey, GY1 2PB.

©States of Guernsey

^{*} Ordres en Conseil Vol. II, p. 169; as amended by the Loi supplémentaire à la Loi par rapport aux Procédures en Crime (Ordres en Conseil Vol. III, p. 254); the Loi précisant les pouvoirs de la Cour des Chefs-Plaids de décerner la peine d'emprisonnement et d'autoriser la Visite de Prémisses (Ordres en Conseil Vol. X, p. 355); the Uniform Scale of Fines (Bailiwick of Guernsey) Law, 1989 (Ordres en Conseil Vol. XXXI, p. 278); the Magistrate's Court (Guernsey) Law, 2008 (No. XVIII of 2009).

PROJET DE LOI

ENTITLED

Loi par rapport aux Procédures en Crime

ARRANGEMENT OF ARTICLES

Accusé constitué choisira Avocat devant Cour en Corps ou Cour Ordinaire.
Témoins malades ou étant sur leur départ.
...
Cas où minimum de l'amende sera adjugé lors l'infraction est reconnue.
...
...
...
...

PROJET DE LOI

ENTITLED

Loi par rapport aux Procédures en Crime

Accusé constitué choisira Avocat devant Cour en Corps ou Cour Ordinaire.

1. Lorsqu'un accusé aura été constitué pour que les Officiers de la Reine informent contre lui, lesdits Officiers auront la faculté de l'ajourner, soit devant la Cour en Corps, soit devant la Cour Ordinaire, afin qu'il ait l'occasion de choisir un Avocat pour son Conseil.

NOTE

The following case has referred to this Law:

Law Officers of the Crown v. Le Billon (1986) 4.GLJ.23.

Témoins malades ou étant sur leur départ.

2. Ils auront également la faculté d'ajourner devant la Cour Ordinaire, pour être examinés et contre-interrogés en présence de l'accusé et de son Conseil, des témoins malades, ou étant sur leur départ, que ces témoins soient à charge ou à décharge. Et seront les dépositions desdits témoins produites lors de la passation de la cause.

NOTE

The following case has referred to Article 2:

Law Officers of the Crown v. Le Billon (1986) 4.GLJ.23.

Procédure pour causes où maximum d'amende n'excède pas £150 tournois.

3. ...

NOTE

Article 3 was repealed by the Loi précisant les pouvoirs de la Cour des

Chefs-Plaids de décerner la peine d'emprisonnement et d'autoriser la Visite de Prémisses, 1936, section 8, with effect from 23rd May, 1936.

Causes de Milice.

4. ..

NOTE

Article 4 was repealed by the Loi précisant les pouvoirs de la Cour des Chefs-Plaids de décerner la peine d'emprisonnement et d'autoriser la Visite de Prémisses, 1936, section 8, with effect from 23rd May, 1936.

Cas où minimum de l'amende sera adjugé lors l'infraction est reconnue.

5. [Celui qui, étant poursuivi pour infraction d'ordonnance, se présentera devant la Cour sur le premier ajour reçu et reconnaîtra l'infraction, sera adjugé au minimum de l'amende portée dans l'action avec frais de Cour, à moins que depuis an et jour il n'ait été adjugé à une amende pour pareille infraction; bien entendu que, dans les cas exceptionnels où il y a des circonstances atténuantes, la Cour pourra, en exerçant un pouvoir discrétionnaire, condamner le délinquant à ne payer que les frais de l'action.]

NOTE

Article 5 was substituted by the Loi supplémentaire à la Loi par rapport aux Procédures en Crime, 1901, with effect from 13th July, 1901.

Sentence d'Amende à la Couronne.

6. ...

NOTE

Article 6 was repealed by the Magistrate's Court (Guernsey) Law, 2008, section 46(a), with effect from 1st September, 2009, subject to the savings and transitional provisions in section 47 of the 2008 Law.

Durée de l'Emprisonnement.

7. ...

NOTE

Article 7 was repealed by the Magistrate's Court (Guernsey) Law, 2008, section 46(a), with effect from 1st September, 2009, subject to the savings and transitional provisions in section 47 of the 2008 Law.¹

Amende payée au Prévôt.

8. ...

NOTES

Article 8 was repealed by the Magistrate's Court (Guernsey) Law, 2008, section 46(a), with effect from 1st September, 2009, subject to the savings and transitional provisions in section 47 of the 2008 Law.

The Law received Royal Sanction on 13th August, 1877 and was registered on the Records of the Island of Guernsey and came into force in the Bailiwick of Guernsey on 30th August, 1877.

Prior to its repeal, Article 7 was amended in accordance with the provisions of the Uniform Scale of Fines (Bailiwick of Guernsey) Law, 1989, section 2(2), with effect from Uniform Scale of Fines (Bailiwick of Guernsey) Law, 1989.